

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Juillet 2016

**OBJET :** Prise en location de locaux situés dans l'immeuble Communica, Place F. Mireur/cours Belsunce à Marseille 13001, en vue d'y installer les consultations médicales et les permanences sociales de la DGAS, du 1<sup>er</sup> arrondissement de Marseille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver, sous réserve d'un avis conforme de France Domaine sur le montant du loyer qui s'élève à 140 € HT/m<sup>2</sup>/an charges en sus, soit 24 864 € TTC/an, la prise en location des locaux situés dans l'immeuble Communica, Place F. Mireur/Cours Belsunce à Marseille 13001, en vue d'y installer les consultations médicales et les permanences sociales de la DGAS, du 1<sup>er</sup> arrondissement,
- d'autoriser la signature du contrat correspondant qui prendrait effet au 1<sup>er</sup> août 2016 pour une durée de 3 ans avec possibilité de renouvellement ainsi que tous les documents se rapportant à cette location.

Le montant du loyer annuel qui s'élève à 24 864 € TTC sera imputé sur les crédits figurant au chapitre 011 et les charges d'un montant annuel de 7 460 € environ seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 011 du budget départemental.

Pour l'année 2016, (5 mois) la dépense du loyer s'établira à 10 360 € TTC plus une somme de 3 108 € TTC correspondant au montant provisionnel des charges. L'impôt foncier sera imputé au chapitre 011.

Les honoraires de l'agence CBRE, d'un montant de 3 729,60 € TTC, seront prélevés sur les crédits inscrits au chapitre 011 du budget départemental.

à l'Unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**